



Fausse signature pour réceptionner un colis

Par **candaou**, le **14/11/2017 à 19:05**

Bonjour, j'ai commandé pour l'anniversaire de ma petite fille un clavier de piano et je l'ai fait livré à son adresse - seulement elle avait déménagé quelques rues plus loin et le colis a été présenté donc à son ancienne adresse - les nouveaux locataires ont signé son nom en signature électronique et on récupéré le colis - nous venons de nous en apercevoir 12 jours plus tard. (j'étais intriguée de ne pas être remerciée...) ces personnes n'ouvrent pas lorsque l'on va sonner à leur porte.... qui est fautif ? le livreur pour ne pas avoir demandé de pièce d'identité ? peut-on porter plainte pour fausse signature ? il est facile de prouver que ce n'est plus la bonne adresse. Nous conseillez vous d'aller en gendarmerie ? merci

Par **Visiteur**, le **14/11/2017 à 20:07**

Bonjour, Je pense qu'il faut attaquer sur les 2 fronts.
Livreur d'une part, faux signataire de l'autre.

Par **morobar**, le **15/11/2017 à 08:53**

Bonjour,
Le rôle du livreur se limite à livrer à l'adresse indiquée.
Il n'a pas qualité pour vérifier l'identité de la personne qui ouvre la bonne porte.
Pour le reste il y a effectivement une présomption de détournement, c'est donc sur le plan pénal qu'il faut intervenir en avisant le réceptionnaire d'un dépôt de plainte à son encontre.